



MAIRIE DE NANTERRE
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL

Objet : Demande de subvention 2023 au Conseil régional d'Ile-de-France pour le secteur Arts Plastiques

DEC2022-164

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : **08 NOV. 2022**

Et après Publication le : **10 NOV. 2022**

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant la volonté de la Ville de développer les actions dans le domaine des arts plastiques,

DECIDE

Article 1 : De solliciter le Conseil régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2023 pour le secteur Arts plastiques.

Article 2 : D'autoriser Madame le receveur municipal à encaisser ladite ou lesdites subvention(s).

Nanterre, le **08 NOV. 2022**


Le Maire de Nanterre
Patrick JARRY
